

FABRIQUE D'EGLISE

GF

FABRIQUE D'EGLISE SAINT MARTIN à Maisières

folé



Numéro de Fabrique : 4336

Numéro d'entreprise : BE0211293417



COMPTÉ POUR L'EXERCICE 2020

VILLE DE MONS

06 MAI 2021

Service Gestion Financières



Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de MAISIERES, le

**Le Secrétaire,
KALASA MARIE-BERNARD**

**Le Président,
KANABUS Hugues**

Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de MAISIERES, le

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT MARTIN
MAISIÈRES
ORDRE DU JOUR ET RAPPORT
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
29/04/2021



CONVOICATIONS ENVOYÉES A...		PRÉSENTS
MEMBRES DE DROIT	M. le Curé	Abbé Barnabé IKANA
	La Ville	
MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL	Président Conseil & Trésorier	M. Hugues Kanabus
	Présidente Bureau	
	Secrétaire Conseil & Bureau.	Mme Marie-B Kalasa
MEMBRES DU CONSEIL		M. Jean-pol Hubbens

Chers confrères et chères consœurs,
Nous vous prions d'assister à la réunion ordinaire de la Fabrique ce 29 avril 2021 à 15 h00.
Cette réunion se tiendra en mon domicile.

ORDRE DU JOUR	RAPPORT	Q	D.
Rapport /2021			
Election			
COMPTE 2020	Approbation et signature		
Discussion des postes			
TRAVAUX	Voir obligation WC		
PERSONNEL			
	Restructuration du poste de sacristine		
	Restructuration du poste d'organiste		
MEMBRE DE LA FABRIQUE	Recrutement d'un nouveau membre		
AVENIR DES FABRIQUES			
Alarmes Ouvertures de l'église Les commodités	Alarmes incendie & éclairage sécurité? Alarmes Vol ? Financement par qui? Devis		
Chaudière	Entretien à faire		
'LE BRASIER '	Pourquoi ne peut-on pas être aidé financièrement		
Réorganisation Administrative			
Divers	L'OBITUAIRE		
	-		
Avec nos sentiments les plus confraternels. Votre dévoué,	SIGNATURES au Registre en date du.....		
Hugues Kanabus			

FORMULAIRE SIGNALÉTIQUE
à annexer à l'envoi de votre dossier à la tutelle

ADRESSE OFFICIELLE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT
CHARGÉ DE LA GESTION DU TEMPOREL DES CULTES RECONNUS

Numéro BCE : BE0211293417

Nom de l'établissement : Fabrique d'église FABRIQUE D'EGLISE SAINT MARTIN
Rue et n° : Place de Maisières, 133
Code postal et localité : 7020 Maisières
Téléphone / GSM : 065 723 907
Adresse mail : kanabus.h@hotmail.com

COORDONNÉES DES MEMBRES

Président

Nom et prénom : Monsieur KANABUS Hugues
Rue et n° : Brisée, 235B
Code postal et localité : 7020 Maisières
Téléphone / GSM : 0476 214 823
Adresse mail : kanabus.h@hotmail.com

Secrétaire

Nom et prénom : MADAME KALASA MARIE-BERNARD
Rue et n° : , DU CORBEAU N° 16
Code postal et localité : 7020 MAISIERES
Téléphone / GSM : 0477 185436
Adresse mail : mkalasa@hotmail.com

Trésorier

Nom et prénom : M. KANABUS Hugues
Rue et n° : Brisée, 235B
Code postal et localité : 7020 Maisières
Téléphone / GSM : 0476214823
Adresse mail : kanabus.h@hotmail.com

Les autres membres (Nom et prénom)

IKANA BARNABE	DRAMAIX BENJAMIN
KANABUS HUGUES	HUBENS JEAN-PAUL

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

Au choix (biffer les mentions inutiles)

adresse officielle	adresse du président	adresse du secrétaire	adresse du trésorier
--------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DU CONSEIL DE FABRIQUE



Notes :

1. Le compte de l'année 2020 comporte :
 - A) toutes les recettes reçues en 2020 et aussi celles reçues avant la clôture du compte 2020, (en mars 2021) et relatives à l'exercice 2020.
 - B) toutes les dépenses effectuées en 2020 et aussi celles engagées avant le 31 décembre 2020 et payées (bon de commande ou mention de la date de commande sur la facture) avant la clôture 2020 (en mars 2021) et relatives à l'exercice 2020.
2. Article 43 des dépenses : Annexer au mandat de paiement une photocopie du listing informatisé de l'obituaire.
3. Joindre un état détaillé de la situation patrimoniale (financière et immobilière).
4. Joindre l'ensemble des extraits de compte.

L'année 2020 '*ANNUS HORRIBILIS*' dans tous les communautés chrétiennes. Notre église Saint Martin est restée ouverte mais avec le confinement peu de fidèles se sont déplacé.

Les comptes sont justes en date du 02/05/2021.

Quelques remarques :

-1) Il y a eu quand même une cinquantaine d'euros récoltés lors des dimanches dont la collecte est destinée à la Fabrique. Ils seront versés en 2021 à cause du COVID voir feuille explicative jointe

-2) R18b et D50b comptabilisent le précompte mais l'engagement d'une sacristine était prévu mais pas qu'elle exige que nous retenions un précompte. D'où ces deux postes en excès ainsi que les postes 50a charges sociales versées et 50i frais de dossier.

-3) D08 C'est un double paiement qui a été remboursé en 2021

-4) En général tout s'est arrêté. Ce qui était prévu en 2020 n'a pas pu se réaliser.

D27 qui prévoyait des petits travaux de plâtrage, percement d'un mur pour préparer les travaux d'installation d'un WC.

D32 L'entretien basique de l'orgue a été fait mais avec il n'avait pas reçu le nouveau moteur du soufflet.

D33 Le réparateur de la cloche refuse de revenir si le clocher n'est pas nettoyé des déjections des pigeons.

D35a L'entretien de la chaudière est prévu au mois de juin.

FABRIQUE ST. MARTIN
BE0211293417 - MAISIÈRES
PRÉS. REÇU; PAYÉ PRÉS.
SECR.

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des recettes effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Chapitre 1 - Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons				
2. Fermage biens en argent				
3. Fermage en nature				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations				
7. Revenus des fermages				
8. Intérêts de fonds hypoth.				
9. Intérêts en rentes Etat				
10. Intérêts Caisse d'Epargne				
11. Intérêts d'autres valeurs				
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière				
14. Produits des chaises				
15. Produits des troncs	250,00			
16. Droits inhum. et mariages	300,00	225,00	✓	
17. Supplément communal	21.716,06	15.840,80	✓	
18. Autres recettes ordinaires				
18a. Quote-part trav. ONSS	1.626,23	1.224,83	✓	
18b. Précompte profess. retenu		1.007,06	✓	
18c.				
18d.				
18e.				
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	23.892,29	18.297,69		
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Chapitre 2 - Recettes extraordinaires				
19. Boni exercice précédent			10 601,17	
20. Boni présumé exercice précédent	844,12			
21. Emprunts				
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux				
24. Donations, legs				
25. Subsidés extr. commune				
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extraord. R. W.				
28. Autres				
28a. Solde subside ordinaire				
28b. Solde subside extraord.				
28c. Indemnité Assur.Trav.Extr				
28d. Recettes extraordinaires				
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	844,12	0,00	10 601,17	
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	23.892,29	18.297,69	18 297,69	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	844,12	0,00	10 601,17	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	24.736,41	18.297,69	28 898,86	

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Chapitre 1 - Dépenses				
1. Pain d'autel	50,00	50,00	✓	
2. Vin	100,00	100,00	✓	
3. Cire, encens, chandelles	100,00	303,29	✓	
4. Huile pour lampe ardente				
5. Eclairage	250,00	220,00	✓	
6. Autres				
6a. Combustible chauffage	1.200,00	1.017,44	✓	
6b. Eau	150,00	130,75	✓	
6c.				
6d.				
7. Entretien ornements				
8. Entretien meubles église	30,00	12,60	✓	
9. Blanchissage du linge	50,00	68,90	✓	
10. Nettoyement église	100,00	210,68	✓	
11. Autres				
11a. Matériel d'entretien				
11b.				
11c. Autres				
11d. Autres				
11e. Autres				
12. Achat ornements et vases				
13. Achat meubles & ustensile				
14. Achat linge d'autel	250,00			
15. Achat livres liturgiques	15,00	12,60	✓	
Total CHAPITRE I - DEPENSES	2.295,00	2.126,26		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Chapitre 2 - Dépenses ordinaires				
16. Traitement brut clerc				
17. Traitement du sacristain	4.630,00	4.533,61	✓	
18. Traitement des chantres				
19. Traitement de l'organiste	7.686,11	10.123,38	799 ✓	
20. Traitement du souffleur				
21. Traitement enfants choeur				
22. Traitement des sonneurs				
23. Traitement porte-croix				
24. Traitement du bedeau				
25. Charges nettoyeuse ALE	300,00			
26. Traitement nettoyeuse				
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	12.616,11	14.656,99		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	le Conseil Communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	12.616,11	14.656,99		
27. Entr. et répar. église	1.275,74	251,39	✓	
28. Entr. et répar. sacristie				
29. Entr. et répar. cimetière				
30. Entr. et rép. presbytère				
31. Entr.rép.autres propriété				
32. Entr. et répar. orgue	750,00	350,90	✓	
33. Entr. et répar. cloches	250,00			
34. Entr. et répar. horloge				
35. Autres				
35. Autres				
35a. Entr. et rép app. chauffage	500,00			
35b. Entr. et rép. extincteur	100,00	74,88	✓	
35c. Entreprise de nettoyage				
35d.		352,56	✓	
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué	50,00			
39. Honoraires prédicateurs				
40. Abon. à Eglise de Tournai	244,00	244,00	✓	
41. Remise allouée trésorier	35,00	35,00	✓	
42. Remise allouée à l'Evêché				
43. Acquit ann. messes, etc..				
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papiers, plumes, encres	108,26	56,86	✓	
46. Frais de correspondance	15,00	31,22	✓	
47. Contributions				
48. Assurance incendie				
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. Charges sociales versées	2.990,12	4.439,95	✓	
50b. Précompte profess. versé		1.005,09	✓	
50c. Avantages sociaux bruts	2.000,00	1.644,82	✓	
50d. Ass.Responsabilité Civile	43,72			
50e. Assurance Loi	170,47			
50f. Ass. R.C. objective	250,00			
50g. Maintenance Informatique				
50h. SABAM	50,60	50,60	✓	
50i. Frais de dossier UCM	865,39	1.336,27	✓	
50j. Charge emprunt <i>Infomatique 2vidé</i>	30,00	30,00	✓	
50k. Repobel	22,00	22,00	✓	
50l. FRAIS BANCAIRE	75,00	48,00	✓	
50m.				
50n.				
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	22.441,41	24.630,53		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Crédits alloués au budget de 2020 2	Montant des dépenses effectuées en 2020 3	Rectifications opérées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	le Conseil Communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Chapitre 2 - Dépenses extraordinaires				
51. Déficit exercice précédent				
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux				
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. église				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép.autres propr.				
60. Frais de procédure				
61. Autres dépenses extraord.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. ord. exerc.antérieur				
62c. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62d. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	2.295,00	2.126,26		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	22.441,41	24.630,53		
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	24.736,41	26.756,79		

RECETTES	24.736,41	18.297,69	28898,86	
DÉPENSES	24.736,41	26.756,79	26756,79	
EXCÉDENT	0,00	-8.459,10	2142,07	

Le présent compte, dressé et déclaré sincère par le trésorier soussigné, est arrêté par le Conseil de Fabrique, sous les réserves et observations consignées en tête.

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Maisières, le

Le Secrétaire,
KALASA MARIE-BERNARD

Le Président,
KANABUS Hugues

Les autres Membres,

Abel Barnabé KANABUS, Curé
Kanabus
M. Kanabus
Marie-Bernard

L'Organe Représentatif agréé et approuve le présent compte en recettes et en dépenses pour 2020, avec les modifications y apportées dans la 4ème colonne par les motifs ci-après :

Le Conseil Communal de MAISIERES, dans sa séance du
a arrêté ce qui suit :

Et approuve, en ce qui le concerne, le présent compte pour l'année 2020.

En recettes ... la somme deEUR

En dépensesEUR

Partant avec un excédent de EUR

par suite des modifications apportées dans la 5ème colonne, par les motifs ci-après :

Par le Conseil Communal
Le Directeur Général Le Bourgmestre

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église de MAISIÈRES

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, 85 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du, le trésorier a élaboré le projet de compte, pour l'exercice 2020 ;

Considérant que ledit projet de compte a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de compte répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er}: Le compte de la Fabrique d'église , pour l'exercice 2020, est arrêté à par voix pour, voix contre et abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	18.297,69 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	15.840,80 €
Recettes extraordinaires totales	0,00 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.126,26 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	24.630,53 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	18.297,69 €
Dépenses totales	26.756,79 €
Résultat comptable	-8.459,10 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du compte est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la Commune de MONS ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de Tournai.

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- l'ensemble des factures ou souches (en original et en copie) ;
- les mandats de paiement (en copie) ;
- l'ensemble des extraits de compte (en copie) ;
- les relevés périodiques des collectes reçues (en copie) ;

- un relevé détaillé, article par article, des recettes (avec référence aux extraits de compte) ;
- un état détaillé de la situation patrimoniale ;
- un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire		
Le Trésorier		
Le Président		
Autre membre présent <i>abbé Barnabé IKANA, Curé</i>		<i>IKANA</i>
Autre membre présent <i>Habib of Paul</i>		<i>Habib</i>